



Compte-rendu flash de la réunion d'installation de la CAP nationale des agents de catégorie C le 23 mai 2023

Ce mardi 23 mai s'est déroulée la réunion de la CAP d'installation, discutant principalement du contenu du futur règlement intérieur (RI) de la CAP.

À noter que, ce même jour, se tenait le concours de SA classe supérieure pour les agents de catégorie C.

Plusieurs élu-e-s n'ont donc pas pu siéger ! L'administration était avertie et n'a pas daigné reporter la réunion. Nous avons dénoncé ce comportement.

Lire la [déclaration liminaire](#) de la CGT, lue en préalable à la réunion.

Nous avons interpellé les consciences de nos interlocuteurs, tant il semble indispensable que chacun-e se mobilise dans le contexte social et politique actuel tendu.

Durant la séance, nous avons rappelé la situation salariale des agent-e-s au sein des corps de catégorie C, qui, compte tenu de l'inflation, rencontrent des difficultés à boucler les fins de mois, même en fin de carrière.

L'inquiétude est aussi importante concernant le **tassement des grilles**, les premiers échelons étant « rattrapés » par les hausses du SMIC : les agent-e-s entrant au premier échelon dans un grade correspondant à l'échelle C1 (AA, AT, SGM...) attendent désormais la quatorzième année pour pouvoir quitter l'indice 361 !!

Nous avons aussi insisté sur les conditions de travail, notamment à cause des pressions subies dans les services par les personnels, entraînant des situations de stress insupportables.

Nous avons dénoncé l'opacité, le clientélisme, les tractations et les manigances concernant les tableaux d'avancement (déroulement de carrière) et les listes

d'aptitude (promotions), qu'une partie de la hiérarchie ne sait même plus différencier.

Les autres revendications sont nombreuses, et pas seulement sur le retrait de la réforme des retraites (et le retour à 60 ans et 37,5 annuités), le SMIC à 2000 Euros bruts, etc.

Les gains de productivité ne doivent pas servir exclusivement à alimenter les profits. Ils permettraient notamment de supporter largement la semaine de 32 heures et une sixième semaine de congés payés.

Nous estimons que la manière de convoquer les élu-e-s en CAP relève de l'entrave au mandat syndical. Nous devons réagir dans de courts délais et rencontrons des difficultés logistiques pour nous rendre à La Défense et y demeurer. Rappelons que les élu-e-s sont aussi des agent-e-s de catégorie C, avec des rémunérations identiques à celles des corps qu'ils et elles représentent.

Le projet de règlement intérieur type des CAP est rédigé par le conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE).

Le ministère de la transition écologique souhaite un texte identique à toutes les CAP et CCP du MTE.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'administration, qui, notamment, tente de réduire le délai de convocation à huit jours, et refuse de convoquer (et laisser participer aux débats) les élu-e-s suppléant-e-s ! Nous leur avons démontré qu'il s'agit d'obstacles au bon travail des représentants du personnel.

Continuez à vous mobiliser dans les actions de vos intersyndicales locales et nationales.

Dès le 6 juin, nous serons en grève et manifestations, parce que le retrait de la loi imposant l'injuste réforme des retraites est impérative pour repartir en conquête de nos droits !

Les représentants CGT restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous tiendront informé-e-s.

► Vos élu-e-s CGT à la CAP :

Monique ESQUENET (AAAE) : monique.esquenet@vnf.fr

Denis EYCHENNE (AAAE) : denis.eychenne@bouches-du-rhone.gouv.fr

Nadia IKENE (AAAC) : nadia.ikene@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Michel BIRIEN (AAAE) : Jean-Michel.Birien@developpement-durable.gouv.fr

Nathalie CENTO (SGM) : Nathalie.Cento@developpement-durable.gouv.fr

Amire BOINA (Dessinateur) : amire.boina@developpement-durable.gouv.fr

